

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
EN PÉRIODE COVID-19
École du Joli-Bois**

Procès-verbal de la séance extraordinaire (lors de la période de la COVID-19) du conseil d'établissement de l'école du Joli-Bois tenue le 16 avril à 18h30 par la plateforme *Team* en visioconférence à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

La directrice de l'école :	Martine Cusson
Le (la) président(e) :	Sophie Archambault
Les membres :	Marie-Pier Dupré Jennifer Martin Geneviève Aubin Mylène Brossoit Valérie Lefebvre Élodie Therrien
Étaient absents à la visioconférence:	N/A
Ont participé préalablement par courriel :	N/A

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 2020-04-16**

[CE-036-1920-43]	IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Lefebvre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 avril 2020
------------------	--

**2. APPROBATION DU TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE
OBLIGATOIRE OU À OPTION (article 86 de la LIP)**

CONSIDÉRANT que les documents ont été reçu préalablement par courriel afin d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT que le contenu est conforme ;

[CE-036-1920-44]	IL EST PROPOSÉ par Mme Aubin et résolu unanimement:
------------------	---

D'APPROUVER la grille-matière pour l'année scolaire 20-21.

3. CONSULTATION OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Suite à la lecture du document de consultation présenté, les membres du c.é se prononcent de la façon suivante :

- Les membres du c.é suggèrent que le terme « commission scolaire » soit remplacé par le terme « centre de services ».

LEVÉE DE LA SÉANCE

[CE-036-1920-45]

IL EST PROPOSÉ par Mme Archambault et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19h07. Prochain c.é demeurera le 26 mai mais à 18h30 .

Sujet traité selon les séances COVID : budget révisé 20-21

Sophie Archambault
Président(e)

Martine Cusson
Directrice de l'école